

Assemblée extraordinaire du conseil municipal tenue le lundi 22 août 2011 au Centre Jean-Guy Prévost à compter de 16 heures et à laquelle sont présents

Son honneur le maire monsieur Yvon Quevillon

Et les conseillers suivants :

Monsieur Vincent Cloutier
Madame Ginette Lamoureux

Monsieur Jean-Pierre Chalifoux
Madame Lucienne Fortin

Absents : Mesdames Suzanne Gorley et Johanne Bonenfant

Un avis de convocation a été signifié à tous les membres du conseil

Madame Betty McCarthy directrice générale est aussi présente

ASSISTANCE

Monsieur Luc Gendron

Ordre du jour

1. **Ouverture de l'assemblée**
2. **Adoption de l'ordre du jour**
3. **Sujets et documents le cas échéant**
 - 3.1 Acceptation de la fin du contrat de l'inspecteur en bâtiment M. Gabriel Blais
 - 3.2 Engagement temporaire d'une personne pour le poste d'inspecteur en bâtiment
 - 3.3 Acceptation de l'appel d'offres pour 3 000 tonnes de 0 3/4 MG 20-B
 - 3.4 Acceptation de l'appel d'offres pour 2 700 tonnes de 0 2 1/2 MG 56
 - 3.5 Acceptation de l'appel d'offres pour achat de 4 000 tonnes métrique
 - 3.6 Acceptation de l'appel d'offres pour achat de 3 000 tonnes d'AB-10
 - 3.7 Acceptation de l'appel d'offres pour creusage de fossés
4. **Période de questions**
5. **Levée de l'assemblée**

2011-E-2208-01

Ouverture de la présente assemblée

La conseillère madame Lucienne Fortin appuyée du conseiller monsieur Vincent Cloutier propose et il est résolu à 16 heures que la présente assemblée soit ouverte.

Note Le maire monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2011- E-2208 - 02

Adoption de l'ordre du jour

Le maire monsieur Yvon Quevillon procède à l'adoption de l'ordre du jour

Le conseiller monsieur Vincent Cloutier appuyé de la conseillère madame Lucienne Fortin propose et il est résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Note Le maire monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

NON l'unanimité n'étant pas faite, la proposition est donc adoptée à la majorité des membres du conseil.

Le conseiller monsieur Jean-Pierre Chalifoux enregistre sa dissidence à cette résolution.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

2011-E-2208- 03

Acceptation de la fin du contrat de l'inspecteur en bâtiment

Monsieur Gabriel Yoland Blais

La conseillère madame Lucienne Fortin appuyée du conseiller monsieur Vincent Cloutier propose et il est résolu que la municipalité accepte la démission de monsieur Gabriel Yoland Blais qui occupait le poste de remplacement d'inspecteur en bâtiment, et qu'une lettre de remerciement lui soit envoyée.

Note Le maire monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2011-E-2208- 04

Engagement temporaire d'une personne pour le poste d'inspecteur en bâtiment

La conseillère madame Lucienne Fortin appuyé du conseiller monsieur Jean-Pierre Chalifoux propose et il est résolu d'autoriser le maire monsieur Yvon Quevillon à contacter les municipalités environnantes pour la possibilité d'obtenir l'aide de leur inspecteur à raison de 1 ou 2 jours semaine pour le remplacement temporaire du poste d'inspecteur en bâtiment en attendant de recevoir des candidatures suite à notre avis de demande d'emploi aux mêmes conditions soit par contrat.

Note Le maire monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2011-E-2208-05

Acceptation de l'appel d'offres pour 3 000 tonnes métriques de 0 3/4 MG 20-B

La municipalité de Grand-Remous a reçu une soumission

ENTREPRENEUR	PRIX TAUX HORAIRE	TPS / TVQ	PRIX (TAXES INCLUDES)
SABLIÈRE MAUDREY 9148-6985 QUÉBEC INC	10.74 \$	TVQ .54 TPS .96	12.24 \$

Suite à la soumission reçue, la conseillère madame Lucienne Fortin appuyée du conseiller monsieur Vincent Cloutier propose et il est résolu que la municipalité accepte la soumission présentée par Les Sablières Maudrey 9148-66985 Québec Inc.

Note Le maire monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2011-E-2208-06

**Acceptation de l'appel d'offres pour 2 700 tonnes métriques de 0 2 ½
MG 56**

La municipalité de Grand-Remous a reçu une soumission

ENTREPRENEUR	PRIX TAUX HORAIRE	TPS / TVQ	PRIX (TAXES INCLUSES)
SABLIÈRE MAUDREY 9148-6985 QUÉBEC INC	9.94 \$	TPS .50 \$ TVQ .89 \$	11.33 \$

Suite à la soumission reçue, le conseiller monsieur Jean-Pierre Chalifoux appuyé de la conseillère madame Lucienne Fortin propose et il est résolu que la municipalité accepte la soumission présentée par Les Sablières Maudrey 9148-66985 Québec Inc.

Note Le maire monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2011-E-2208-07

**Acceptation de l'appel d'offres pour achat de 4 000 tonnes métriques de
gravier brut**

La municipalité de Grand-Remous a reçu une soumission

ENTREPRENEUR	PRIX TAUX HORAIRE	TPS / TVQ	PRIX (TAXES INCLUSES)
SABLIÈRE MAUDREY 9148-6985 QUÉBEC INC	6.94	TVQ .35 TPS .62	7.91 \$

Suite à la soumission reçue, le conseiller monsieur Vincent Cloutier appuyé de la conseillère madame Lucienne Fortin propose et il est résolu que la municipalité accepte la soumission présentée par Les Sablières Maudrey 9148-66985 Québec Inc.

Note Le maire monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

NON l'unanimité n'étant pas faite, la proposition est donc adoptée à la majorité des membres du conseil.

Le conseiller monsieur Jean-Pierre Chalifoux enregistre sa dissidence à cette résolution.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

2011-E-2208-08

**Acceptation de l'appel d'offres pour achat de 3 000 tonnes métriques
d'AB-10 pour l'entretien des chemins d'hiver**

La municipalité de Grand-Remous a reçu une soumission

ENTREPRENEUR	PRIX TAUX HORAIRE	TPS / TVQ	PRIX (TAXES INCLUSES)
SABLIÈRE MAUDREY 9148-6985 QUÉBEC INC	5.73 \$	TPS .29 \$ TVQ .51 \$	6.53 \$

Suite à la soumission reçue, la conseillère madame Lucienne Fortin appuyée du conseiller monsieur Vincent Cloutier propose et il est résolu que la municipalité accepte la soumission présentée par les Sablières Maudrey 9148-66985 Québec Inc.

Note Le maire monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2011-E-2208-09

Acceptation de l'appel d'offres pour creusage de fossés

La municipalité de Grand-Remous a reçu trois soumissions

ENTREPRENEUR	PRIX TAUX HORAIRE	TPS / TVQ	PRIX (TAXES INCLUSES)
QOUI-MI EXCAVATION DX 80 GODET 5 PIEDS	85.00\$	TPS 4.25 \$ TVQ 7.59 \$	96.84 \$
EXCAVATION D. RICHARD ET FILS PELLE P.C. 150 GODET 1 VERGE	95.00 \$	TPS 4.75 \$ TVQ 8.48 \$	108.23 \$
EXCAVATION MARTIN GAGNON PELLE C x 210 GODET 1 VERGE 1/2	110.00 \$	TPS 5.50 \$ TVQ 9.82 \$	125.32 \$

Suite aux soumissions reçues, la conseillère madame Lucienne Fortin appuyée du conseiller monsieur Vincent Cloutier propose et il est résolu que la municipalité accepte la soumission présentée par Qoui-Mi Excavation cette soumission étant la plus basse.

Note Le maire monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

NON l'unanimité n'étant pas faite, la proposition est donc adoptée à la majorité des membres du conseil.

Le président de l'assemblée demande le votre à cette résolution

pour le conseiller Vincent Cloutier et madame Lucienne Fortin

contre la conseillère madame Ginette Lamoureux et le conseiller monsieur Jean-Pierre Chalifoux

Le maire utilise son droit de vote et il vote pour la proposition

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Période de questions

Les personnes présentes dans la salle profitent de cette période mise à leur disposition pour poser des questions aux membres du conseil.

Cette période a débuté à 16 heures 15

2011-E-2208-10

Fermeture de la présente assemblée

La conseillère madame Lucienne Fortin appuyée de la conseillère madame Ginette Lamoureux propose et il est résolu à 16 heures 25 que la présente assemblée soit fermée.

Note Le maire monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Yvon Quevillon
Maire

Betty McCarthy
Directrice générale